

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

Canada
Province de Québec
Municipalité de Saint-René-de-Matane

PROCÈS-VERBAL de la séance ordinaire du conseil municipal de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, tenue le lundi 2 mars 2015 à 19 h 30, à la salle du conseil municipal, au 178, avenue Saint-René, Saint-René-de-Matane.

SONT PRÉSENTS

M. le maire	Roger Vaillancourt
Mmes les conseillères	Joyce Bérubé
	Jessy Leclerc
MM. les conseillers	Gervais Fournier
	Rémi Fortin
	Dominic Côté
	Jean-Pierre Martel

formant quorum sous la présidence de M. le maire Roger Vaillancourt.

EST ÉGALEMENT PRÉSENTE

Mme la directrice générale et secrétaire-trésorière	Yvette Boulay
--	---------------

OUVERTURE DE LA SÉANCE

M. le maire Roger Vaillancourt ouvre la séance et souhaite la bienvenue aux personnes qui se sont déplacées pour y assister.

2015-03-048

LECTURE ET ADOPTION DE L'ORDRE DU JOUR

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'adopter l'ordre du jour de la séance ordinaire du 2 février 2015, en laissant le point « Affaires nouvelles » ouvert.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-049

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE ORDINAIRE DU 2 FÉVRIER 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015 et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance ordinaire du 2 février 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-050

LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE EXTRAORDINAIRE DU 23 FÉVRIER 2015

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015, ajournée au 24 février 2015, et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance extraordinaire du 23 février 2015 jusqu'à son ajournement, à 19 h 15.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

2015-03-051 **LECTURE ET APPROBATION DU PROCÈS-VERBAL DE LA SÉANCE D'AJOURNEMENT DU 24 FÉVRIER 2015**

La directrice générale et secrétaire-trésorière Yvette Boulay dépose le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 février 2015, et demande simultanément dispense de lecture, les membres du conseil municipal en ayant reçu copie au moins vingt-quatre heures avant la présente séance.

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver le procès-verbal de la séance d'ajournement du 24 février 2015.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-052 **APPROBATION DES COMPTES À PAYER, DES CHÈQUES, PRÉLÈVEMENTS ET SALAIRES ÉMIS PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE**

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'approuver la liste des comptes à payer pour un montant de soixante et un mille trois cent trois dollars et quatre-vingt-quinze cents (61 303,95 \$), la liste des prélèvements bancaires au montant de sept mille neuf cent un dollars et vingt-trois cents (7 901,23 \$), et les salaires nets payés au montant de sept mille cinq cent trente-trois dollars et dix-sept cents (7 533,17 \$).

D'imputer ces dépenses au fonds d'administration de la Municipalité de Saint-René-de-Matane, représentant un grand total de soixante-quinze mille sept cent trente-huit dollars et trente-cinq cents (75 738,35 \$). Ces dépenses comportent les chèques numérotés de 5353 à 5372.

QUE ces documents font partie intégrante du présent procès-verbal comme s'ils sont ici au long reproduits.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-053 **AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - EXERCICE FINANCIER 2015 – DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE – PROGRAMME D'AIDE À L'AMÉLIORATION DU RÉSEAU ROUTIER MUNICIPAL – DÉPUTÉ DE MATANE-MATAPÉDIA, M. PASCAL BÉRUBÉ**

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane possède un vaste territoire et de nombreux chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les chemins municipaux sont soumis à une circulation importante, soit par les résidents permanents, les transporteurs scolaires, les touristes, les travailleurs forestiers et leurs véhicules lourds, les villégiateurs;

CONSIDÉRANT QUE les certains chemins municipaux requièrent des travaux majeurs afin qu'ils puissent conserver un niveau carrossable de qualité acceptable;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane procède à l'entretien courant et préventif sur l'ensemble des chemins municipaux;

CONSIDÉRANT QUE les citoyens et citoyennes de Saint-René-de-Matane sont déjà fortement sollicités financièrement par le compte de taxes municipales;

CONSIDÉRANT QUE la route du Ruisseau-Gagnon dans les limites de la Municipalité de Saint-René-de-Matane a une longueur de 5,72 km;

CONSIDÉRANT QUE le resurfaçage d'asphalte de la route du Ruisseau-Gagnon devient une priorité;

CONSIDÉRANT QUE la route du Ruisseau-Gagnon donne accès à deux municipalités, soit Saint-Adelme et Saint-Jean-de-Cherbourg;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Joyce Bérubé, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'adresser une demande d'aide financière à M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, dans le cadre du Programme d'aide à l'amélioration du réseau routier municipal pour les travaux projetés suivants :

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

- Rapiéçage asphaltique de plusieurs sections de la route du Ruisseau-Gagnon.

QUE les coûts de ces travaux sont évalués à plus ou moins quatre-vingt-dix mille dollars (90 000 \$), taxes en sus.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-054

FORMATION - SECOURISME EN MILIEU DE TRAVAIL - AUTORISATION DE PARTICIPATION DES EMPLOYÉS MUNICIPAUX - M. CYRIL GAGNON ET M. MICHAEL TREMBLAY - SERVICE DES TRAVAUX PUBLICS - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

D'autoriser l'inscription des deux employés municipaux MM. Cyril Gagnon et Michael Tremblay à la formation de secourisme en milieu de travail qui se tiendra les 12 et 19 mai 2015, à Matane.

QU'il n'y a aucun frais d'inscription à cette formation.

QUE le remboursement des frais de repas sont à la charge de la Municipalité, selon le règlement numéro 2012-06, intitulé « Règlement établissant les tarifs applicables dans le cadre des dépenses occasionnées par les élus et/ou employés municipaux pour le compte de la Municipalité de Saint-René-de-Matane ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédit

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 320 00 310.

2015-03-055

ÉCLAIRAGE PUBLIC À DEL - PROGRAMME AU SOUTIEN AUX PROJETS D'EFFICACITÉ ÉNERGÉTIQUE D'HYDRO-QUÉBEC - MODIFICATION DU RÉSEAU D'ÉCLAIRAGE PUBLIC DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT l'offre de service de Richard Poirier et Frères Électrique ltée dans le cadre de la conversion au DEL de l'éclairage public de la Municipalité de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QU'un programme de soutien financier aux projets d'efficacité énergétique est offert par Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le programme de soutien d'Hydro-Québec prend fin le 31 mars 2015;

CONSIDÉRANT QUE le coût de l'investissement est évalué à environ trente mille quatre dollars (30 004 \$), taxes en sus;

CONSIDÉRANT QUE la ristourne d'Hydro-Québec est de cinq mille sept cents dollars (5 700 \$);

CONSIDÉRANT QUE l'économie mensuelle est d'environ deux cent vingt-trois dollars et cinquante-deux cents (223,52 \$);

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal ne juge pas pertinent pour le moment de se prévaloir du programme de conversion au DEL de l'éclairage public d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal peut se prévaloir de la conversion de l'éclairage au DEL ultérieurement, et ce, au fur et à mesure que le réseau d'éclairage public nécessitera des réparations;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Jean-Pierre Martel, et résolu :

QUE le préambule fait partie de la présente résolution.

DE ne pas se prévaloir du programme de conversion de l'éclairage public au DEL offert par Hydro-Québec.

QU'il n'y a pas lieu pour le moment d'accepter l'offre de service déposée par Richard Poirier et Frères Électrique ltée, en date du 13 février 2015.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-056 MUTUELLE DES MUNICIPALITÉS DU QUÉBEC - ASSURANCE GÉNÉRALE - SUPPRESSION D'UN ASSURÉ ADDITIONNEL DE LA POLICE D'ASSURANCE - CLUB DYNAMIQUE DE SAINT-RENÉ - MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Club Dynamique de Saint-René » n'est plus opérationnel;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme n'a plus aucune activité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au Groupe Ultima inc. de retirer du tableau des assurés additionnels de la Municipalité de Saint-René-de-Matane l'organisme connu sous le nom de « Club Dynamique de Saint-René ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-057 CHEMIN DU RÉSERVOIR - SERVITUDE RÉELLE ET PERPÉTUELLE DE DROIT DE PASSAGE EN DATE DU 5 NOVEMBRE 1976 - ENTRETIEN DU CHEMIN PAR LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE

CONSIDÉRANT QUE le 5 novembre 1976, par contrat notarié, Mme Estelle Savard a accordé une servitude de passage sur une partie de terrain situé sur le lot 8-2, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, Saint-René-de-Matane, partie de terrain connu sous le nom de chemin du Réservoir;

CONSIDÉRANT QUE ce droit de passage implique l'entretien du chemin du Réservoir par la Municipalité de Saint-René-de-Matane, et ce, à ses frais;

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité a reçu une demande écrite, en date du 2 février 2015, relativement à l'entretien du chemin du Réservoir faisant l'objet de la servitude de passage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par Mme la conseillère Jessy Leclerc, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'inscrire à la programmation des travaux de voirie 2015 les travaux d'entretien du chemin du Réservoir, à Saint-René-de-Matane.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-058 « NOTRE JARDIN BIOLOGIQUE » - DEMANDE D'APPUI – PROJET « AMÉNAGEMENT D'INFRASTRUCTURES NÉCESSAIRES POUR L'AMÉLIORATION DU JARDIN COMMUNAUTAIRE DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - AIDE FINANCIÈRE – PACTE RURAL 2014-2019 – MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît le bien-fondé de l'existence de l'organisme « Notre Jardin Biologique »;

CONSIDÉRANT QU'un des buts de l'organisme « Notre Jardin communautaire » est le tissage de liens intergénérationnels;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme vise à promouvoir et à intégrer des pratiques biologiques dans le développement du jardin communautaire;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu pour l'organisme de développer ses infrastructures (clôture, gazebo, serre, cabanon) afin de poursuivre son objectif de développement d'un jardin communautaire adéquat pour la population saint-renéenne;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « Notre Jardin Biologique », présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural 2014-2019 de la MRC de La Matanie;

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent voire essentiel d'appuyer la demande de « Notre Jardin Biologique »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer « Notre Jardin Biologique » dans la présentation de sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural 2014-2019 de la MRC de La Matanie concernant le développement du jardin communautaire à Saint-René-de-Matane.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-059

CODEL - DEMANDE D'APPUI - PROJET « AMÉNAGEMENT SÉCURITAIRE POUR LE PARC SITUÉ AU 1, RUE DE LA FABRIQUE, SAINT-RENÉ-DE-MATANE » - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE DANS LE CADRE DU PROGRAMME PACTE RURAL 2014-2019 DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane reconnaît le bien-fondé de l'existence du comité de développement local désigné sous l'appellation « CODEL »;

CONSIDÉRANT QUE le parc situé au 1, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane, est un lieu utilisé par les enfants d'âge préscolaire et du premier primaire;

CONSIDÉRANT QUE le parc est situé en bordure de l'avenue Saint-René et de la rue de la Fabrique, au centre du village, où la circulation routière est importante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de rendre sécuritaire ce lieu pour les enfants de Saint-René-de-Matane;

CONSIDÉRANT QUE l'organisme « CODEL » présente une demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural 2014-2019 de la MRC de La Matanie, et ce, pour l'installation d'une clôture afin de rendre sécuritaire le parc;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge pertinent voire essentiel d'appuyer la demande du « CODEL »;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Rémi Fortin, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer « CODEL » dans la présentation de sa demande d'aide financière dans le cadre du programme Pacte rural 2014-2019 de la MRC de La Matanie concernant l'aménagement sécuritaire du parc situé au 1, rue de la Fabrique, Saint-René-de-Matane.

DE transmettre la présente résolution à la MRC de La Matanie.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-060

PROGRAMME DE LA TAXE SUR L'ESSENCE ET DE LA CONTRIBUTION DU QUÉBEC - ANNÉES FINANCIÈRES 2014-2024 - PROGRAMMATION DES TRAVAUX - ASSISTANCE TECHNIQUE – APPEL D'OFFRES SUR INVITATION ÉCRITE

CONSIDÉRANT la nouvelle entente relative au transfert d'une partie des revenus de la taxe fédérale d'accise sur l'essence pour la période 2014-2024;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'établir une programmation des travaux;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux doit être réalisée par une firme d'ingénierie;

CONSIDÉRANT QUE la programmation des travaux doit être acceptée par le ministère des Affaires municipales et de l'Occupation du territoire;

EN CONSÉQUENCE,

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'autoriser la directrice générale et secrétaire-trésorière à faire une demande soumissions par voie d'invitation écrite, à au moins deux (2) entreprises, concernant la préparation de la programmation de travaux dans le cadre du Programme de la taxe sur l'essence et de la contribution du Québec, années financières 2014-2024.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

2015-03-061

LES JOURNÉES DE PERSÉVÉRANCE SCOLAIRE 2015 - PRÉVENTION DU DÉCROCHAGE SCOLAIRE - DEMANDE D'AIDE FINANCIÈRE - COSMOSS DE LA MRC DE LA MATANIE

CONSIDÉRANT QUE la région du Bas-Saint-Laurent a choisi de placer la persévérance scolaire parmi les quatre priorités régionales de l'organisme « COSMOSS » afin de mobiliser l'ensemble des partenaires du territoire autour d'actions structurantes;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire est une problématique intimement liée à d'autres enjeux, dont l'image de notre territoire, le bilan migratoire, la relève et la qualification de la main-d'oeuvre, le développement social, la santé publique et la lutte à la pauvreté;

CONSIDÉRANT QUE le décrochage scolaire a des impacts négatifs significatifs sur l'économie, estimés à 1,9 milliard de dollars annuellement à l'échelle du Québec;

CONSIDÉRANT QUE les jeunes du Bas-Saint-Laurent sont parmi les plus persévérants au Québec, au secondaire, au collégial comme à l'université et que, malgré cette position enviable de la région, ce sont encore 12,2 % des jeunes qui ont décroché avant d'avoir obtenu un diplôme du secondaire en 2009-2010 (14,1 % pour les garçons et 10,5 % pour les filles);

CONSIDÉRANT QUE la prévention du décrochage scolaire n'est pas qu'une affaire concernant exclusivement le monde scolaire, mais bien un enjeu social dont il faut se préoccuper collectivement, qui doit s'amorcer dès la petite enfance et se poursuivre jusqu'à l'obtention par le jeune d'un diplôme le qualifiant pour un emploi, peu importe l'ordre d'enseignement;

CONSIDÉRANT QUE le Bas-Saint-Laurent a développé, par le biais de « COSMOSS », une culture d'engagement considérable en matière de prévention de l'abandon scolaire, et que cette force de collaboration est de plus en plus reconnue à l'échelle provinciale;

CONSIDÉRANT QUE le comité « COSMOSS Persévérance Scolaire de La Matanie » organise « Les Journées de la persévérance scolaire », que celles-ci se veulent un temps fort dans l'année témoignant de la mobilisation locale et régionale autour de la prévention de l'abandon scolaire, et qu'elles seront ponctuées d'activités dans les différentes communautés et organisations de la MRC de La Matanie;

CONSIDÉRANT QUE « Les Journées de la persévérance scolaire » se tiendront à nouveau cette année simultanément dans toutes les régions du Québec et qu'un nombre important de municipalités appuieront elles aussi cet événement;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

D'appuyer l'organisme « COSMOSS de La Matanie » comprenant l'ensemble des partenaires mobilisés autour de la lutte au décrochage – dont les acteurs des milieux de l'éducation, de la politique, du développement local et régional, de la santé, de la recherche, des médias et des affaires – afin de faire des MRC des territoires persévérants qui valorisent l'éducation comme un véritable levier de développement pour les communautés.

QUE la Municipalité de Saint-René-de-Matane contribue financièrement pour un montant de deux dollars (2 \$) par enfant fréquentant l'école Saint-René-Goupil, soit la somme totale de cent seize dollars (116 \$).

DE transmettre la présente résolution à l'organisme « COSMOSS de La Matanie ».

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Certificat de disponibilité de crédit

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

Je soussignée, Yvette Boulay, g.m.a., directrice générale et secrétaire-trésorière, certifie, conformément à l'article 961 du Code municipal du Québec, que les crédits nécessaires à cette dépense sont suffisants au poste budgétaire 02 110 00 493.

2015-03-062

DEMANDE DE TRAVAUX DE CREUSAGE DE LA RIVIÈRE MATANE - MINISTÈRE DES RESSOURCES NATURELLES DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE les crues des eaux de la rivière Matane, au fil des ans, ont transporté d'importantes charges de sédiments de tous les genres;

CONSIDÉRANT QUE les crues des eaux brisent considérablement les rives de la rivière Matane en emportant arbres, arbustes, terre, gravier, lesquels assuraient un bon maintien des rives;

CONSIDÉRANT QUE l'ensablement de la rivière Matane occasionne des débordements en période de crues des eaux;

CONSIDÉRANT QUE sur le parcours de la rivière Matane se sont créés, au fil des ans, des îlots de gravier, de racines d'arbres et autres débris réduisant ainsi la profondeur de ce cours d'eau;

CONSIDÉRANT QUE les débordements de la rivière Matane emportent d'importantes parties de terrains et mettent en péril les bâtiments des propriétaires riverains et les lignes électriques d'Hydro-Québec;

CONSIDÉRANT QUE lors des crues des eaux de la rivière Matane, la route 195 est mise à dure épreuve, et ce, à plusieurs endroits;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu d'assurer la sécurité des résidents riverains tout en respectant le milieu et le saumon de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT QU'à plusieurs endroits en bordure de la rivière Matane, il y a déjà une perte importante de terrain;

CONSIDÉRANT QUE les secteurs situés sur les lots 19 et 20, rang Nord-Est de la rivière Matane sont à très haut risque de glissement de terrain et de débordement de la rivière Matane en période de crues des eaux;

CONSIDÉRANT QU'un immeuble résidentiel situé sur le lot 20, rang Nord-Est de la rivière Matane a dû être relocalisé pour cause de perte de terrain à la suite des crues des eaux;

CONSIDÉRANT QUE le nettoyage du fond de la rivière Matane pourrait être une solution à envisager;

CONSIDÉRANT QU'à une certaine époque il y a déjà eu du transport de bois par flottage sur la rivière Matane, et qu'à cette même époque, le saumon y était en quantité importante;

CONSIDÉRANT QU'il y a lieu de se pencher sur la situation de la rivière Matane avant de devoir être dans l'extrême obligation de le faire;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge nécessaire voire prioritaire la protection des résidents riverains;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE transmettre la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre des Ressources naturelles du Québec.

DE demander aux autorités compétentes en la matière de se pencher sur la possibilité de travaux de dragage (nettoyage) du lit de la rivière Matane.

DE transmettre la présente résolution à M. Pierre Arcand, ministre des Ressources naturelles du Québec.

DE demander l'appui de M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, du ministère des Transports du Québec, du ministère de la Sécurité publique du Québec, de la MRC de La Matanie, de la Société de gestion de la rivière Matane inc. (SOGERM).

DE transmettre la présente résolution au ministère de l'Environnement du Québec.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

2015-03-063

ROUTE 195 - DEMANDE D'INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - LOT 16, RANG NORD-EST DE LA RIVIÈRE MATANE, DANS LE SECTEUR DU 419, ROUTE 195 – SAINT-RENÉ-DE-MATANE - MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QUE dans le secteur du lot 16, rang Nord-Est de la rivière Matane, dans le secteur du 419, route 195, à Saint-René-de-Matane, le fossé qui longe la route 195 est d'une profondeur importante;

CONSIDÉRANT l'existence d'une courbe prononcée dans ce secteur pouvant mettre en danger les utilisateurs de la route 195;

CONSIDÉRANT QUE la sécurité des utilisateurs de la route 195, dans ce secteur, nécessite la pose de glissière de sécurité;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

DE demander au ministère des Transports du Québec d'inclure dans la programmation des travaux pour la route 195, à Saint-René-de-Matane, la pose de glissière de sécurité dans le secteur du lot 16, rang Nord-Est de la rivière Matane, canton Tessier, Saint-René-de-Matane.

DE sensibiliser M. Pascal Bérubé, député de Matane-Matapédia, à la requête du conseil municipal.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

SOLDE BANCAIRE DE LA MUNICIPALITÉ DE SAINT-RENÉ-DE-MATANE - CAISSE DESJARDINS DE LA MATANIE

M. le conseiller Gervais Fournier informe que lors du dépôt du rapport financier de l'exercice financier 2014, des informations seront prises auprès de la firme Raymond Chabot Grant Thornton afin de connaître le montant d'argent disponible pouvant faire l'objet d'épargne stable à l'institution bancaire de la Municipalité de Saint-René-de-Matane.

SOGERM - COMPTE RENDU - SÉANCE DE FÉVRIER 2015

Mme la conseillère Jessy Leclerc donne un compte rendu de la séance du mois de février 2015 de la SOGERM.

MRC DE LA MATANIE - COMPTE RENDU – SÉANCE DE FÉVRIER 2015

M. le maire Roger Vaillancourt donne un compte rendu de la séance ordinaire du mois de février 2015 du conseil des maires de la MRC de La Matanie.

AFFAIRES NOUVELLES

2015-03-064

REPLACEMENT DES BLOCS DE BÉTON – INSTALLATION D'UNE GLISSIÈRE DE SÉCURITÉ - AVENUE SAINT-RENÉ, SAINT-RENÉ-DE-MATANE – MINISTÈRE DES TRANSPORTS DU QUÉBEC

CONSIDÉRANT QU'à l'intérieur des limites de l'avenue Saint-René à Saint-René-de-Matane, le ministère des Transports du Québec a procédé à la pose de blocs de béton en bordure de la rivière Matane;

CONSIDÉRANT les nombreuses plaintes des citoyens et citoyennes de Saint-René-de-Matane ainsi que des utilisateurs de la route 195 en rapport avec la pose de ces blocs de béton;

CONSIDÉRANT QUE le conseil municipal juge que le remplacement des blocs de béton par une glissière de sécurité ne nuirait en rien à la sécurité des utilisateurs de l'avenue Saint-René;

CONSIDÉRANT QUE le remplacement des blocs de béton par une glissière de sécurité apporterait une amélioration au paysage;

EN CONSÉQUENCE,

Il est proposé par M. le conseiller Dominic Côté, et résolu :

QUE le préambule fait partie intégrante de la présente résolution.

Municipalité de Saint-René-de-Matane

Procès-verbal – Séance ordinaire du 2 mars 2015

DE demander au ministère des Transports du Québec d'inclure dans la programmation des travaux pour la route 195, à Saint-René-de-Matane, le remplacement des blocs de béton par une glissière de sécurité conventionnelle dans le secteur de l'avenue Saint-René.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

QUESTIONS DU PUBLIC

M. le maire Roger Vaillancourt invite les personnes présentes à se prévaloir de cette période de questions.

2015-03-065

LEVÉE DE LA SÉANCE

Il est proposé par M. le conseiller Gervais Fournier, et résolu :

DE lever la séance ordinaire du 2 mars 2015, l'ordre du jour étant épuisé. Et la séance est levée à 20 h 9.

**ADOPTÉE À L'UNANIMITÉ
DES CONSEILLERS PRÉSENTS**

Je soussigné, Roger Vaillancourt, maire, atteste que la signature du présent procès-verbal équivaut à la signature par moi de toutes les résolutions qu'il contient au sens de l'article 142 (2) du Code municipal du Québec.

Roger Vaillancourt
Maire

Yvette Boulay, g.m.a.
Directrice générale
et secrétaire trésorière

YB/DG/dg